

DATE : Mardi 3 mai 2011

HEURE : 18 h

SALLE : 107

6 RAPPORT DU FORUM DE LA POPULATION

6.1 Dépôt des recommandations du Forum de la population de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal portant sur le Plan régional de santé publique 2010-2015

Vous trouverez ci-joint le document « *Recommandations du Forum de la population de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – Plan régional de santé publique 2010-2015* », daté du 27 avril 2011.

Recommandations du Forum de la population de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Le plan régional de santé publique 2010-2015

Présentées au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal du 3 mai 2011

Le 27 avril 2011

Recommandations du Forum de la population de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal au conseil d'administration de l'Agence du 3 mai 2011.

Contexte :

Suite aux travaux relatifs à la planification stratégique 2010-2015 de l'Agence, le Forum de la population s'est intéressé à la démarche de consultation du plan régional de santé publique 2010-2015.

Précisons que cet intérêt est balisé par la Loi sur la santé publique: « *Avant de mettre en œuvre son plan régional de santé publique, l'Agence doit consulter le Forum de la population mis sur pied en vertu de l'article 343.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les différents intervenants concernés par le plan.* »¹

La réflexion du Forum autour de cet exercice de planification a, entre autres, été alimentée par :

- les présentations du Dr Richard Lessard, directeur de la Direction de santé publique de Montréal :
 - *Vers un plan d'action régional de santé publique 2010-2015*, présenté le 26 octobre 2010 ;
 - *Plan régional de santé publique 2010-2015, Garder notre monde en santé, démarche de consultation*, présenté le 12 avril 2011 ;
- un sondage sur les enjeux de santé et de bien-être à Montréal (sondage téléphonique auprès de 2 200 personnes) réalisé l'hiver 2009;
- une enquête de consultation populaire portant sur la planification stratégique 2010-2015 de l'Agence (15 groupes de discussion et une plénière) réalisée en avril 2010.

Avant d'émettre ses recommandations, le Forum tient à indiquer que les principes de concision et de pragmatisme doivent guider l'identification des prochaines priorités de santé publique. Elles doivent viser un nombre réduit d'objectifs et garantir leur réalisation.

C'est dans ce contexte que l'analyse des échanges menés au cours des derniers mois et l'identification des convergences conduisent le Forum de la population à émettre les recommandations suivantes :

¹ Art. 15, L.R.Q., chapitre S-2.2, Loi sur la santé publique, chapitre II.

1. Approuver le document de consultation du Plan régional de santé publique 2010-2015

Les deux grandes priorités stratégiques régionales proposées sont : la **lutte contre les maladies chroniques** et la **lutte contre les inégalités de santé**. Afin d'atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population, tel que stipulé dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux², le Forum préconise la mise en œuvre d'approches spécifiques adaptées aux divers groupes composant la société montréalaise.

Les activités de santé publique seraient encadrées par six orientations :

1. Des enfants qui naissent et se développent en santé ;
2. Des jeunes en santé qui réussissent leur apprentissage scolaire ;
3. Des milieux de travail exempts de risques pour la santé ;
4. Une population vaccinée et protégée des infections et des risques chimiques et physiques ;
5. Un environnement urbain favorable à la santé ;
6. Un système de santé qui sert aussi à prévenir.

Aussi, sans être identifié comme étant une priorité au sens strict, le Plan régional de santé publique souligne sa contribution au bien-être des aînés et à l'amélioration de la santé mentale des Montréalais.

L'ensemble de ces propositions a reçu une forte adhésion des membres du Forum, des répondants au sondage et de la consultation populaire.

2. Accorder une attention particulière aux politiques d'attribution des logements sociaux

Plusieurs membres du Forum se sont montrés inquiets et préoccupés par les problématiques liées aux logements sociaux. Bien qu'au départ l'objectif soit d'offrir des logements abordables et salubres aux personnes moins nanties, cela semble générer un effet pervers : le rassemblement sous un même toit de personnes dont les problématiques de santé sont difficilement compatibles. Cela crée de nombreuses tensions et engendre une certaine forme de dissémination des problèmes sociaux et de santé à l'intérieur de ces habitations.

² Art. 1.7, L.R.Q., chapitre S-4.2, Loi sur la santé publique, partie I.

Les membres du Forum sont d'avis que, dans une perspective de santé publique, le réseau de la santé montréalais devrait collaborer de façon plus étroite avec l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de se doter d'une vision plus large et unifiée des répercussions sociales et de santé qu'ont les politiques actuelles d'attribution des logements sociaux.

3. Insister sur l'importance d'une meilleure coordination des réseaux locaux

Les échanges du Forum ont fait ressortir les problèmes de coordination à l'intérieur des réseaux locaux. En fait, les liens entre les différents acteurs des milieux communautaires et de santé sont souvent flous et parfois inexistantes. Aussi, le directeur de santé publique de Montréal indique qu'il existe une réelle disparité entre les territoires.

Dans le contexte de la réalisation de la priorité de lutte contre les inégalités de santé, le rôle de l'organisateur communautaire, lorsqu'il bénéficie d'une certaine stabilité, a été fortement souligné. Il est perçu comme un important vecteur de continuité. Il favorise la concertation et permet de faire les liens et les coalitions nécessaires à la bonne coordination des différentes instances requises.

4. Préciser les mécanismes de mise en application du plan d'action et ses conditions de réalisation

Rappelons que les objectifs visés par le Plan régional de santé publique 2010-2015 ont tous reçu l'appui des membres du Forum. En revanche, on se montre plus critique face au manque de précision des mécanismes à mettre en place pour s'assurer de la mise en œuvre des priorités identifiées. « Les conditions de succès du plan sont générales, alors que la réalité derrière ces priorités est à la fois complexe et demande des actions concrètes et ciblées ».